

Mois thématique : **Août**

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS	THÉMATIQUE DES LOISIRS	THÉMATIQUE APTD	
Août	On bouge	Marcher et auto-propulser son fauteuil roulant	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **Communiquer** avec les personnes hébergées en les encourageant à la marche de façon autonome ou avec assistance plusieurs fois par jour;
- **Accompagner** les personnes hébergées lors de leurs déplacements avec propulsion autonome du fauteuil roulant plusieurs fois par jour;
- **Vérifier** que les déplacements et les exercices debout soient intégrés, lorsque possible, aux classes d'exercices;
- **Effectuer** la révision de :
 - APTD # 21 : Programme d'exercices personnalisés
 - APTD # 23 : Séance de pédaliers.



Mois thématique : **Août**

Loisirs et services alimentaires :

- **Effectuer** des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Communiquer** en impliquant le personnel, les bénévoles et les proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **Vérifier** que les activités de loisir sont ajustées au goût et à la capacité motrice des personnes hébergées;
- **Accompagner** les groupes de marche intérieurs et extérieurs;
- **Communiquer** les « bons coups » : jeux sportifs intérieurs et extérieurs, thermomètre avec un objectif de distance de marche ou d'autopropulsion du fauteuil roulant, concours entre étages ou entre CHSLD...



« De bonnes choses vont arriver sur la route, il ne faut simplement pas arrêter de marcher »

Robert Warren Painter Junior

Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.

Merci de votre travail d'équipe!

AOÛT est le mois du **DROIT À L'HÉBERGEMENT**

C'est le droit pour l'usager d'être hébergé dans un établissement jusqu'à ce que son état de santé lui permette un retour à domicile ou qu'une place dans un autre établissement lui soit assurée.

Les prestataires de services démontrent une attitude bien traitante en accueillant la personne hébergée dans son milieu de vie avec chaleur et courtoisie et en respectant ses valeurs, sa culture et son histoire.